

Conseil Municipal du lundi 2 mars 2009

- ↪ **Tarification Centre de Loisirs Associé à l'Ecole** : Les nouveaux tarifs relatifs au fonctionnement du CLAE fixés par la délibération du 11 décembre 2008 sont applicables à compter de la publication de ladite décision, à savoir le 17 décembre 2008.
- ↪ **Fourniture pavés de granit** : Après avoir pris connaissance des différentes offres concernant la fourniture de pavés de granit, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre des Ateliers du Bez.
- ↪ **Travaux éclairage public place de l'Hôtel de Ville** : Après avoir pris connaissance des trois devis transmis par le Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn, c'est l'offre présentée par l'entreprise ETDE de Labruguière qui a été retenue..
- ↪ **Travaux élagage 2009** : Après avoir pris connaissance des différents devis, les travaux sont confiés à la SARL ECOVANA de Castres.
- ↪ **Règlement Columbarium et ardin du Souvenir** : Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit règlement tel que présenté au Conseil Municipal.
- ↪ **Aménagement place Saint Georges – demande subvention Conseil Général** : Ce programme d'investissement pouvant bénéficier d'une aide du Conseil Général dans le cadre du « Fonds de Développement Territorial », le Conseil Municipal sollicite, de la part du Conseil Général du Tarn, une aide financière de 30% dans le cadre du FDT.
- ↪ **Tarification Camping Municipal « La Lande »** : Le Conseil Municipal vote la nouvelle tarification telle que proposée par la commission tourisme. Les tarifs sont consultables sur le site <http://camping.brassac.fr>
- ↪ **Extension éclairage public place Hôtel de Ville : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage** : Délégation de maîtrise d'ouvrage est donnée au Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn pour réaliser les travaux d'extension d'éclairage public liés à l'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville.
- ↪ **Versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008** : Le Conseil Municipal autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du Fond de Compensation de la TVA au titre des dépenses réalisées en 2008.
- ↪ **Tarification concessions Columbarium** : Le prix de la concession trentenaire des cases du Columbarium est fixé à 300 euros.